

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CA

| | |
|--|--|
| Événement: | 37^e Réunion du conseil d'administration |
| Date: | 24 septembre 2021 |
| Lieu: | par visioconférence |
| Statut: | Version finale |
| Participants: | |
| Membres/suppléants (<i>en l'absence des membres</i>): | Elise Barbé (FR, présidente), Nathalie Denies (BE), Irena Ilieva (BG), Veronika Bilkova (CZ), Julia Duchrow (supp. DE), Christoffer Badser (supp. DK), Kertti Pilvik (EE), Yolanda Gamarra (ES), Snježana Bagan (HR), Sunniva McDonagh (IE, vice-présidente), Marco Fasciglione (supp. IT), Katerina Kallitsioni (supp. CY), Mārtiņš Pāparinskis (LV), Lyra Jakuleviciene (LT), Noémie Sadler (LU), Giannino Caruana Demajo (MT), Rick Lawson (NL), Elzbieta Karska (PL), Inês Ferreira Leite (PT), Csaba-Ferenc Asztalos (RO), Verica Trstenjak (SI), Michal Davala (supp. SK), Tuomas Ojanen (FI), Anne Ramberg (SE), Philippe Boillat (CdE) |
| Directeur: | Michael O'Flaherty |
| Représentants COM: | Emmanuel Crabit (DG JUST), Ingrid Bellander Todino (DG JUST) |
| Services opérationnels: | Andreas Accardo (chef de l'unité «Coopération institutionnelle et réseaux»), Joanna Goodey (chef de l'unité «Recherche et développement des données»), Constantin Manolopoulos (chef de l'unité «Services institutionnels»), Ann-Charlotte Nygard (chef de l'unité «Assistance technique et renforcement des capacités»), Nicole Romain (chef de l'unité «Communications et événements»), Ioannis Dimitrakopoulos (conseiller scientifique), Andreas Miltos (responsable comptable), Xavier Catala' (unité «Services institutionnels»), Francesco Saverio Liguori (unité «Services institutionnels»), Luisa Lopez (unité «Services institutionnels»), Adrianna Bochenek (Bureau du directeur), Barbara Jaeschke (unité «Coopération institutionnelle et réseaux»), Anna Vuova (unité «Coopération institutionnelle et réseaux»), Tania Giacomuzzi Mota (unité «Coopération institutionnelle et réseaux») |
| Membres excusés: | Peter Kostelka (AT), Miltiades Sarigiannidis (EL), Gergely Deli (HU), Oreste Pollicino (IT), Paulo Saragoça da Matta (PT), Naser Ziberi (OBS MK) |
| Suppléants (<i>en présence des membres</i>)/Observateurs/Invités/: | Nathalie Stockwell (DG JUST), Kathelijne Buitenweg (NL), Leena Leikas (FI), Lawrence Early (CdE); Evis Alimehmeti (OBS AL), Sasa Gajn (OBS RS); Jolanta Reingarde (EIGE), Tatiana Termacic (CdE), Theodora Kostakopoulou (présidente du comité scientifique de la FRA) |

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CA

Contenu:

| | |
|--|---|
| 1. Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts..... | 3 |
| 2. Approbation du projet de procès-verbal de la 36 ^e réunion du CA..... | 3 |
| 3. A) Rapport sur la 61 ^e réunion du conseil exécutif et sur les activités du président | 3 |
| b) Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période..... | 3 |
| 4. Mise à jour et discussion sur l'évolution de la politique de l'UE en matière de droits fondamentaux..... | 4 |
| 5. Élection du vice-président du conseil d'administration | 5 |
| 6. Élection de deux membres du comité budgétaire (CB) | 6 |
| 7. Questions financières | 6 |
| 8. Virement budgétaire 2021-02 | 6 |
| 9. Budget rectificatif 2021-02 | 7 |
| 10. Projet de document de programmation 2022-2024 — Avis de la Commission | 7 |
| 11. Règles internes de la FRA sur les restrictions au titre de l'article 25 du règlement (CE) no 2018/1725 | 7 |
| 12. Suspension du processus d'évaluation externe de la FRA jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement modifié de la FRA | 8 |
| 13. Questions diverses..... | 8 |
| 14. Session à huis clos..... | 9 |

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CA

1. Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts

| Principales conclusions: | |
|--------------------------|--|
| 1.1 | La présidente ouvre la 37 ^e réunion du CA et souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle présente le nouveau membre de la Commission, Ingrid Bellander Todino, et fait part de la nomination des nouveaux membres de Grèce, de Hongrie et de Macédoine du Nord. La présidente rappelle au conseil d'administration les nominations en attente des membres suppléants de l'Autriche, de la Hongrie et du membre/suppléant irlandais. |
| 1.2 | La présidente présente le projet d'ordre du jour qui est approuvé. |
| 1.3 | La présidente interroge les membres du CA sur tout conflit d'intérêts lié à l'ordre du jour de la réunion. |
| 1.4 | Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé. |
| 1.5 | La présidente indique qu'aucune candidature n'a encore été reçue pour les postes vacants au sein du comité budgétaire. |
| 1.6 | La présidente rappelle au conseil d'administration l'élection du vice-président. Elle signale que deux candidatures ont été reçues. |
| Décision: | A. L'ordre du jour de la 37 ^e réunion du conseil d'administration est approuvé. |

2. Approbation du projet de procès-verbal de la 36^e réunion du CA

| Principales conclusions: | |
|--|---|
| Le projet de procès-verbal de la 36 ^e réunion du conseil d'administration est approuvé. | |
| Décision: | B. Le procès-verbal de la 36 ^e réunion du conseil d'administration est approuvé. |

3. A) Rapport sur la 61^e réunion du conseil exécutif et sur les activités du président

b) Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période

| Principales conclusions: |
|--------------------------|
|--------------------------|

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CA

- 3.1. La présidente rend compte de la 61^e réunion du bureau exécutif, qui a eu lieu le matin, afin de préparer la 37^e réunion du CA.
- 3.2. Le directeur informe le conseil d'administration des activités de l'Agence pour la période allant du 1 mai au 1 septembre. Il rend compte des réalisations dans les cinq domaines du programme de la FRA: «Des sociétés justes et égalitaires», «Des sociétés justes, numériques et sûres», «Asile, frontières et immigration», «Soutenir les systèmes de droits de l'homme», «Communiquer sur les droits». Il a fourni une description détaillée des activités entreprises dans chaque domaine et des résultats en matière de développement, ainsi qu'une mise à jour sur les questions de gouvernance interne.
- 3.3. En ce qui concerne la situation actuelle de COVID, le directeur a informé le conseil d'administration des modalités de travail internes de l'Agence.
- 3.4. En réponse aux questions des membres du CA, le directeur fait le point sur le soutien apporté par l'Agence à Frontex en matière de droits fondamentaux, notamment pour développer sa propre capacité de contrôle des droits fondamentaux, la poursuite du développement du système d'information de l'UE sur les droits fondamentaux (EFRIS), les résultats escomptés du Forum des droits fondamentaux 2021, ainsi que le suivi, par l'Agence, de son rapport intitulé «Protéger l'espace civique dans l'UE», publié le 22 septembre.

4. Mise à jour et discussion sur l'évolution de la politique de l'UE en matière de droits fondamentaux

Principales conclusions:

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CA

- 4.1. La Commission a informé le CA des progrès réalisés au sein du Conseil en ce qui concerne les propositions de modification du règlement fondateur de la FRA. Elle rappelle que le texte de compromis introduit deux changements principaux: La «lisbonnisation» du règlement fondateur, mais à l'exclusion de la politique étrangère et de sécurité commune s'écartant sur ce point de la proposition de la Commission, et l'alignement du règlement de la FRA sur l'approche commune pour les agences de l'UE. En ce qui concerne ce dernier point, le Conseil a également marqué son accord sur la suppression de la procédure du cadre pluriannuel, qui confèrera à la FRA une plus grande autonomie dans sa programmation. La Commission informe que tous les États membres de l'UE ont marqué leur accord sur l'adoption du texte de compromis modifié de la FRA tel qu'il se présente actuellement et que le Parlement européen a donné son approbation au texte du Conseil. Deux pays finalisent actuellement leurs procédures internes avec leurs parlements nationaux avant l'adoption finale par le Conseil. Les deux pays en question ont assuré que leurs procédures internes seront achevées à temps avant l'expiration du cadre pluriannuel actuel à la fin de 2022.
- 4.2. La Commission informe le conseil d'administration de l'adoption prochaine, le 5 octobre, de la stratégie de l'UE visant à lutter contre l'antisémitisme et à favoriser la vie juive, en remerciant la FRA pour les éléments de preuve et la contribution qu'elle apporte dans ce domaine. D'ici la fin de l'année, la Commission proposera d'ajouter les discours et crimes de haine pour des motifs spécifiques à la liste des crimes dits «de l'UE» établie par le traité. Le sixième rapport de suivi sur le code de conduite sur les discours de haine sera publié le 7 décembre.
- 4.3. Le conseil d'administration a reçu des informations actualisées sur la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant adoptée en mars 2021. La Commission met actuellement en œuvre les actions définies et le Conseil finalise ses conclusions sur la stratégie.
- 4.4. En ce qui concerne le plan d'action contre le racisme (adopté en septembre 2020), la Commission a remercié la FRA pour son soutien aux lignes directrices pour les plans d'action nationaux. Entre autres activités, la Commission a communiqué des informations sur la mise en place d'un forum permanent d'organisations de la société civile qui l'assistera dans la mise en œuvre du plan d'action.
- 4.5. Le conseil d'administration a été informé du cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms. La Commission informe que les États membres sont censés présenter des stratégies nationales en faveur des Roms d'ici septembre 2021 et souligne qu'elle compte sur le soutien de la FRA pour fournir des données permettant de suivre leur mise en œuvre.
- 4.6. Au cours du 2^e semestre de 2022, la Commission présentera une initiative sur des normes contraignantes pour les organismes de promotion de l'égalité en ce qui concerne les mandats, les pouvoirs, l'indépendance, les ressources, les exigences en matière de collecte de données, etc., modifiant les directives existantes en matière d'égalité couvrant tous les motifs de discrimination.
- 4.7. La Commission a mentionné l'évaluation en cours de la directive relative aux droits des victimes, sur la base de laquelle elle appréciera la nécessité d'une éventuelle révision.
- 4.8. Enfin, le conseil d'administration est informé que la Commission proposera une directive sur la violence fondée sur le genre et la violence domestique d'ici la fin de l'année, en même temps que l'initiative Eurocrime. La Commission a conclu en remerciant l'EIGE et la FRA d'accepter de compléter l'enquête d'Eurostat sur la violence à l'égard des femmes dans ce contexte.

5. Élection du vice-président du conseil d'administration

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CA

| Principales conclusions: | |
|--|---|
| <p>5.1. L'élection du vice-président est présidée par le représentant de la Commission, Emmanuel Crabit.</p> <p>5.2. Deux candidatures ont été reçues avant le début du conseil d'administration: la candidature de Rick Lawson (NL) et Martins Paparinskis (LV).</p> <p>5.3. Rick Lawson (NL) se présente, il expose ses qualifications et sa motivation.</p> <p>5.4. Mārtiņš Paparinskis (LV) se présente, il expose ses qualifications et sa motivation.</p> <p>5.5. Après les déclarations des candidats, l'élection a été lancée. Le conseil d'administration élit Rick Lawson comme nouveau vice-président du conseil d'administration.</p> <p>5.6. Le mandat de M. Rick Lawson en tant que vice-président du conseil d'administration débutera le 11 octobre 2021 pour un mandat de deux ans et demi.</p> | |
| Décision: | C. Rick Lawson (NL) est élu vice-président du conseil d'administration pour un mandat de deux ans et demi à compter du 11 octobre 2021. |

6. Élection de deux membres du comité budgétaire (CB)

| Principales conclusions: | |
|---|--|
| <p>6.1. La présidente rappelle au conseil d'administration les deux postes au sein du comité budgétaire, un poste étant vacant depuis septembre 2020 et un poste qui sera vacant à partir du 11 octobre.</p> <p>6.2. Rick Lawson (NL) propose sa candidature au poste vacant à compter du 11 octobre.</p> <p>6.3. Le conseil d'administration a élu M. Rick Lawson en tant que membre du comité budgétaire.</p> <p>6.4. Aucune autre candidature n'ayant été reçue, l'élection pour le poste restant vacant a été reportée à la réunion du conseil d'administration de décembre 2021.</p> | |
| Décision: | D. Rick Lawson a été élu membre de la commission des budgets pour un mandat de deux ans et demi, le 11 octobre 2021. |
| Décision: | E. L'élection pour le poste restant vacant a été reportée à la réunion du conseil d'administration de décembre 2021. |

7. Questions financières

| Principales conclusions: | |
|---|--|
| <p>7.1. Le chef des services administratifs fourni au conseil d'administration une vue d'ensemble et des informations actualisées sur l'exécution budgétaire et le virement budgétaire de la FRA depuis le conseil d'administration de mai.</p> | |

8. Virement budgétaire 2021-02

| Principales conclusions: | |
|---------------------------------|--|
|---------------------------------|--|

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CA

- 8.1. Le chef des services administratifs présente au conseil les informations relatives au virement budgétaire no 2, qui couvre un transfert d'excédent des titres I et II vers les dépenses opérationnelles du titre III.
- 8.2. Le conseil d'administration est informé de la coopération au niveau du projet avec les subventions de l'EEE et de la Norvège dans le cadre de laquelle l'agence a conclu un partenariat au niveau du projet avec le médiateur grec. Afin de faciliter la mise en œuvre de l'accord de partenariat du projet, les services ont proposé que le conseil d'administration accepte qu'après réception des fonds prévus dans la convention, ces fonds soient directement inscrits au budget de l'Agence et qu'un budget rectificatif soit publié en conséquence.
- 8.3. Aucune objection n'ayant été reçue, le virement budgétaire no 2 est adopté, y compris les modalités de coopération au niveau des projets avec les subventions de l'EEE et de la Norvège.

Décision: F. Le conseil d'administration adopte le virement budgétaire 2021-02.

9. Budget rectificatif 2021-02

Principales conclusions:

- 9.1. Le chef des services administratifs présente la proposition de budget rectificatif 2021-02, qui a été adoptée par le conseil d'administration.
- 9.2. Le directeur alerte également le conseil d'administration sur la diminution de la prime locative que l'Agence reçoit de son État d'accueil.

Décision: G. Le conseil d'administration adopte le budget rectificatif 2021-02.

10. Projet de document de programmation 2022-2024 – Avis de la Commission

Principales conclusions:

- 10.1. Le représentant de la Commission a souligné les principaux éléments de l'avis de la Commission sur le projet de document de programmation 2022-2024 de la FRA, publié en juillet 2021, saluant la qualité élevée du projet de document.
- 10.2. Le directeur de la FRA salue la coopération de la FRA avec la Commission au cours des étapes précédant la publication de l'avis de la Commission sur les documents de programmation. Il fournit une réponse complète expliquant comment l'Agence entend répondre aux observations de la Commission.

11. Règles internes de la FRA sur les restrictions au titre de l'article 25 du règlement (CE) no 2018/1725

Principales conclusions:

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CA

- 11.1. Le conseil reçoit les modifications des règles internes de la FRA concernant les limitations de certains droits en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel dans le cadre du fonctionnement de la FRA.
- 11.2. Le conseil d'administration adopte la décision établissant les règles internes de la FRA relatives aux limitations des droits en vertu de l'article 25 du règlement (CE) n. 2018/1725.
- 11.3. La nouvelle décision abroge la décision 2019/05 du bureau exécutif.

| | |
|------------------|---|
| Décision: | H. Le conseil d'administration adopte la décision établissant les règles internes de la FRA relatives aux limitations des droits en vertu de l'article 25 du règlement (CE) n. 2018/1725. |
|------------------|---|

12. Suspension du processus d'évaluation externe de la FRA jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement modifié de la FRA

Principales conclusions:

- 12.1. Le chef des services administratifs rappelle au conseil d'administration que le règlement actuel dispose qu'une évaluation externe indépendante est commandée pour procéder à un examen des progrès et des réalisations au cours des cinq premières années de fonctionnement de l'agence. Il rappelle que la première évaluation externe a eu lieu en 2012 et que le conseil d'administration, lors de sa 23^e réunion en décembre 2015, a décidé de fixer une périodicité de cinq ans pour les évaluations externes de la FRA. La deuxième évaluation externe a eu lieu en 2017. Compte tenu de la périodicité de cinq ans, le règlement actuel prévoit que la prochaine évaluation aura lieu en 2022.
- 12.2. Le chef des services administratifs informe que le règlement modifié de la FRA, qui devrait entrer en vigueur au début de 2022, prévoit qu'une évaluation externe est commandée cinq ans après son entrée en vigueur. Le comité est invité à approuver une suspension de l'actuel processus d'évaluation externe jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement modifié de la FRA, de manière que la périodicité soit conforme aux nouvelles dispositions.
- 12.3. Aucune objection n'ayant été formulée à l'encontre de la proposition, le conseil d'administration accepte de suspendre le processus d'évaluation externe jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement modifié.

| | |
|------------------|--|
| Décision: | I. Le conseil d'administration accepte de suspendre l'évaluation externe jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement modifié. |
|------------------|--|

13. Questions diverses

Principales conclusions:

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CA

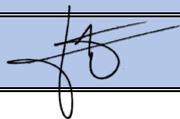
- 13.1. Le chef de l'unité Communication et événements fait le point sur l'organisation et le programme du Forum des droits fondamentaux, qui se tiendra les 11 et 12 octobre 2021.
- 13.2. Le représentant de la Commission fait part de l'état d'avancement de l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme.
- 13.3. La présidente remercie Sunniva McDonagh, membre irlandais du conseil d'administration et vice-président, pour sa contribution aux travaux du CA au cours de son mandat, y compris sa participation au comité budgétaire. Le directeur de la FRA a rejoint la présidente en remerciant Mme McDonagh, au nom du personnel de l'Agence, pour sa contribution au conseil d'administration.
- 13.4. La présidente annonce que la prochaine réunion du CA aura lieu les 16 et 17 décembre 2021. Le directeur de la FRA propose que si les règles le permettent, le prochain CA sera une réunion hybride, permettant aux membres de choisir entre une participation en personne ou une participation virtuelle.

14. Session à huis clos

Principales conclusions:

- 14.1. Le conseil d'administration examine des questions confidentielles.

Date de la prochaine réunion: 16-17 décembre 2021

| | |
|---------------------------|---|
| Adopté le: | 16 décembre 2021 |
| Par la présidente: |  |